

Une recherche participative avec
4 associations de quartier amiénoises

ASSOCIATIONS de QUARTIER



Un modèle peu valorisé saisi au prisme
de ses modalités de financement

Synthèse de l'étude réalisée entre septembre 2022 et octobre 2023



**institut
godin**

RECHERCHE &
TRANSFERT
SCIENCES
SOCIALES



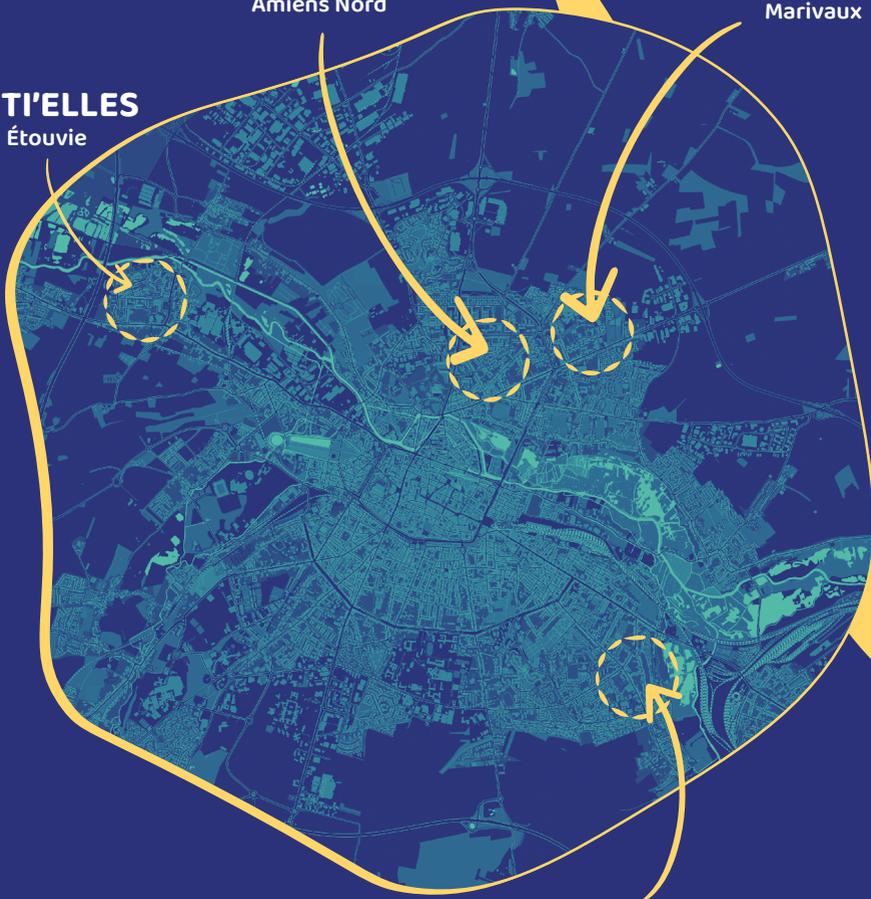
le
mouvement
ASSOCIATIF
Hauts-de-France



LE RELAIS SOCIAL
Amiens Nord

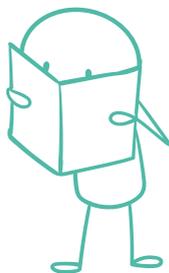
**FAMILLES
EN COULEUR**
Marivaux

INIT'ELLES
Étovie



L'UN ET L'AUTRE
Marcel Paul-Salamandre





Cette note propose une synthèse du rapport de l'Institut Godin issu d'un projet de recherche participative réalisé dans le cadre du programme Univ'Asso (univasso.org) impliquant l'Institut Français du Monde Associatif (IFMA), le Mouvement Associatif Hauts-de-France (LMA HDF), la Mairie d'Amiens et quatre associations de quartier amiénoises :

Familles en couleur (Marivaux)

Initi'elles (Étouvie)

Le Relais Social (Amiens Nord)

L'un et l'autre (Marcel Paul-Salamandre)

Cette recherche s'inscrit dans la volonté de mieux comprendre l'évolution des relations entre associations et pouvoirs publics, en prenant pour clé d'entrée les dispositifs et modalités de financement des associations.

Après avoir présenté les caractéristiques de ces quatre associations de quartier, cette recherche identifie les enjeux, épreuves et difficultés qu'elles rencontrent face à la multiplicité de dispositifs de financement auxquelles elles candidatent et accèdent. Elle propose enfin des perspectives pour lever certains des freins et difficultés identifiés et mieux valoriser les contributions de ce type d'associations.





Les associations de quartier : Forces et difficultés

Ces quatre associations partagent
plusieurs caractéristiques communes



Ce sont des associations locales de quartier avec **un ancrage historique sur leur territoire**, qui « touchent le public ».

Elles proposent une large palette d'activités non-marchandes

(accueil enfants - adultes, périscolaire, parentalité, santé - alimentation, médiation, etc.) reposant sur des financements publics et l'implication de bénévoles.



Leurs ressources monétaires reposent sur une multitude de sources de financement pour chaque structure, par projet et par action, avec un ancrage commun dans les politiques de la ville.

Ces caractéristiques renvoient à des atouts spécifiques bien identifiés dans la littérature portant sur les quartiers populaires (Leclercq, 2020). De par leur ancrage territorial et leur inscription dans les réseaux relationnels locaux, ce type de structures se révèle être productrices de capital social pour leurs usagers et à même d'entretenir et renforcer une dynamique vertueuse d'encapacitation. Ces structures peuvent

également produire des formes d'innovation sociale et devenir des acteurs pivots, à même d'établir un lien entre les populations du quartier et les pouvoirs publics locaux, dont elles peuvent se constituer en relais et partenaires.

Ces quatre associations se révèlent également toutes marquées par la dualité entre monde de l'engagement et monde du travail. L'espace du salariat se confond ainsi partiellement avec l'espace de l'engagement et du bénévolat :

- **Une part des activités repose sur les usagers et bénévoles.**
- **Une partie des salariés sont d'anciens usagers ou bénévoles de la structure.**
- **Le poste de direction se révèle être une fonction fondamentale nécessitant une très importante charge de travail et pouvant prendre la forme d'une fonction sacerdotale, seule à même de résoudre le décalage entre la charge de travail et les moyens disponibles.**



Ce chevauchement, typique d'une frange du monde associatif – à égale distance des associations bénévoles et des entreprises associatives – constitue une force mais aussi une source de difficultés et de tensions pour les équipes salariées à tout niveau, entre relative précarité (statut, temps de travail et rémunération) et charge de travail importante et parfois non-rémunérée. L'identification de ces difficultés et tensions pose la question de la pérennité d'un tel modèle de fonctionnement, économiquement fragile et peut-être difficile à maintenir au-delà de la génération des créatrices ou premières dirigeantes. Cela questionne aussi la valorisation de ce mode de fonctionnement par la puissance publique.



Les rapports entre acteurs associatifs et pouvoirs publics à travers les dispositifs de financement

Cette faible valorisation invite à explorer les relations de financement entre ces associations de quartier et les acteurs publics, relations principalement médiatisées par des dispositifs de type appels à projets. Comme mentionné précédemment, ces associations reposent sur une diversité de financements, en majorité de montants modestes et généralement reconduits en soutien à des actions durables voire permanentes par-delà les années. Cette structuration des financements entraîne deux difficultés principales pour ces associations.



La première difficulté a trait à la répétition annuelle des demandes et instructions liées aux multiples financements.

Cette répétition cause une surcharge de travail pour les associations comme pour les pouvoirs publics qui peuvent connaître un certain retard sur les diverses échéances qu'ils fixent. Elle crée également une urgence permanente, peu en rapport avec la réalité des actions. Cette production de documents et bilans se révèle aussi particulièrement chronophage pour des salariés associatifs qui assument par ailleurs de nombreuses tâches et qui ne perçoivent pas toujours l'utilité de ce travail ni son influence réelle pour l'obtention des financements.

La seconde difficulté renvoie au fait que, malgré des financements généralement reconduits, cette structuration génère une incertitude permanente du fait, d'une part, de l'annualisation et du manque de visibilité sur la décision publique (notamment les ressorts de la décision) et, d'autre part, de la fragilité économique des structures. Celles-ci ne disposent pas en effet des ressources et de la surface financière pour assumer un refus de financement d'actions dont la mise en œuvre est déjà engagée.



Ces complexités liées aux financements peuvent être saisies au prisme d'une tendance générale : celle de la difficulté pour les actions estampillées « politique de la ville » à s'inscrire et se pérenniser dans les dispositifs de droit commun. Ces derniers sont soumis à des arbitrages fortement contraints, où l'inertie des configurations locales constitue une barrière à l'entrée pour des associations relativement petites et historiquement peu financées par ces dispositifs. Les opportunités de financement consistent alors principalement dans l'accès à de nouveaux dispositifs de financement expérimentaux (cités de l'emploi, cités éducatives, etc.).





Pistes et perspectives

Plusieurs pistes sont finalement envisagées pour favoriser la valorisation et le fonctionnement des associations de quartier.

Une première piste pourrait être celle de l'évaluation. Si l'intérêt de ce modèle associatif est, comme nous l'avons vu, bien identifié dans la littérature, il n'existe néanmoins que peu d'expérimentations ou d'outils d'évaluation les concernant. Une telle perspective souffre néanmoins des diverses difficultés liées à leur mise en œuvre et au peu d'impact que peuvent avoir les démarches d'évaluation sur leur environnement. Une modalité plus prometteuse serait la co-construction avec les pouvoirs publics d'un référentiel d'indicateurs adaptés qui reflètent les spécificités des associations, comme leur ancrage territorial ou leur implication dans le tissu social. Si elle semble plus adaptée, une telle modalité nécessite néanmoins une volonté technique et politique du côté des pouvoirs publics.

La deuxième piste consisterait à agir sur les modalités de financement, en répondant aux problèmes de la multiplicité des sources, des délais de réponse et de paiement ainsi que de la surcharge de travail et de l'incertitude générées. Pour amortir ces effets, les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) – à la fois prévues dans les contrats de ville et dans les dispositifs de droit commun – apparaissent comme une solution, aussi bien pour les associations que pour les pouvoirs publics.

Cette modalité ne peut certes pas tout solutionner mais elle peut relativiser le poids de l'incertitude et de la « course contre la montre » permanente que connaissent les associations. L'intérêt est d'autant plus grand que les CPOM peuvent être conclues de différentes manières, se montrant sécurisantes à la fois pour les associations et pour les pouvoirs publics.

Enfin, une dernière piste s'appuie sur le constat selon lequel les relations entre les quatre associations et les pouvoirs publics sont avant tout bilatérales. Une alternative consisterait à construire un interlocuteur collectif associatif, comme ce peut être par exemple le cas à Rennes avec un collectif prenant le nom de Mouvement Associatif Rennais (Fraisie, 2023).

Ce regroupement d'acteurs associatifs à l'échelle municipale permettrait ainsi de nouer un dialogue avec la municipalité ainsi que les services de l'Etat en représentant les intérêts, les enjeux et les difficultés associatives. Il pourrait également apporter des analyses et des propositions en vue de participer à la construction de la politique publique associative, notamment celle en direction des quartiers politiques de la ville. Dans un contexte plus délicat voire conflictuel, un tel regroupement ouvrirait également la possibilité du plaidoyer comme outil d'interpellation et d'appel à la négociation. La construction d'un tel espace nécessite néanmoins une adhésion générale, une légitimité et un leadership qui restent à construire.





Références bibliographiques citées dans cette synthèse :

Fraise, L. (2023)

Co-construire la politique de la ville associative de la Ville de Rennes. Enjeux, innovations et limites, Rapport de recherche, Réseau national des maisons des associations.

En ligne : <https://www.rnma.fr/ressources/co-construire-la-politique-de-la-vie-associative-de-la-ville-de-rennes>

consulté le 05/02/24

Leclercq, R. (2021)

Les ressources des quartiers populaires – une revue de littérature sur l'à-côté des politiques socio-urbaines, dans : Vulnérabilités et ressources des quartiers prioritaires, Rapport, Observatoire National des Politiques de la Ville, p.96-120.

En ligne : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-07/onpv-rapport-2020.original.pdf>

consulté le 05/02/24



Pour visionner l'étude intégrale :

<https://univasso.org/wp-content/uploads/2024/11/Rapport-UnivAsso-Version-finale-Institut-Godin.pdf>





21 Rue François Guénin

Amiens - 80 000

03 22 72 49 53

contact@institutgodin.fr

institutgodin.com

